

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mercredi 19 décembre 2018

Délibération	
N° 18.200.1	
En exercice	37
Présents	27
Votants	33
Pour	33
Contre	0
Abstention	0

<p>POLE RESSOURCES SERVICE FINANCES</p> <p>BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2018 : DECISION MODIFICATIVE N° 4</p>
--

Date de la convocation : 13/12/2018

L'an deux mille dix-huit
Et le 19 décembre à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Jacques Maurel » de l'Hôtel communautaire, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

27 Conseillers communautaires présents : madame Marguerite ALAZET, madame Danielle ALEXANDRE, monsieur Bruno BERRAH, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, monsieur Didier CAYLA, madame Odile CORBIERE, madame Marcelle COUDERC, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Frédéric FABRE, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Michel LEFROU, madame Cathy LIMORTE, madame Brigitte MARTINEZ, monsieur Jean-Pierre PEREZ, monsieur Serge PESCE, monsieur André RAYNAUD, madame Yannick RODIERE, monsieur Michel SANCHEZ, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Martine SIGNOUREL, monsieur Marc SINGLA, madame Brigitte SOULET.

6 Conseillers communautaires absents représentés : madame Charlette CHASTAN (représentée par monsieur Robert SENAL), monsieur Pierre CROS (représenté par madame Yannick RODIERE), monsieur Bernard FABRE (représenté par monsieur Alain CARALP), monsieur Pascal LOUBET (représenté par monsieur Frédéric FABRE), monsieur Bernard MARTIN (représenté par monsieur Bruno DAMBLEMONT), madame Maryline TUCA (représentée par madame Marcelle COUDERC).

4 Conseillers communautaires absents excusés : madame Elodie AGOSTINHO, monsieur Thierry BEUSELINCK, madame Danièle BOSCH-LAURENS, monsieur Philippe VIDAL.

Secrétaire de séance : madame Cathy LIMORTE.

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mercredi 19 décembre 2018

Budget principal – Exercice 2018 : décision modificative n° 4

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1612-1, L. 1612-9, L. 1612-10, L. 5111-1, L. 5210-1, L. 5210-4 et L. 5214-1 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu la délibération n° 18.032.1 du 28 mars 2018 approuvant le vote du budget primitif 2018 du budget principal ;

Vu la délibération n° 18.085.1 du 30 mai 2018 concernant l'approbation et le vote du Compte Administratif 2017 du budget principal ;

Vu la délibération n° 18.092.1 du 30 mai 2018 d'affectation des résultats 2017 pour le budget principal de la Communauté de communes ;

Vu la délibération n° 18.107.1 du 4 juillet 2018 approuvant le budget supplémentaire du budget principal 2018 de la Communauté de communes ;

Vu la délibération n° 18.148.1 du 26 septembre 2018 approuvant la décision modificative n° 2 du budget principal de la Communauté de communes ;

Vu la délibération n° 18.171.1 du 31 octobre 2018 approuvant la décision modificative n° 3 du budget principal de la Communauté de communes ;

Considérant que dans le cadre du suivi de ses crédits de paiement, il a été proposé de suivre le rythme de consommation de crédit en lien avec l'avancée des projets financés ;

Considérant la nécessité de clôturer au plus tôt les provisions non nécessaires et d'ajuster le budget 2018 en fonction des évolutions constatées ;

Sur le rapport et l'exposé de monsieur Jean-François GUIBBERT, 6^{ème} vice-Président,

Après en avoir délibéré,

Sur 33 membres présents ou représentés au moment du vote,

A l'unanimité,

I. APPROUVE les ajustements budgétaires au travers de la décision modificative n° 4 du budget principal 2018 telle que présentée ci-dessous :

- Budget principal section de fonctionnement :

Il s'agit pour l'essentiel d'opérations d'ajustement de crédits.

REÇU EN PREFECTURE

le 31/12/2018

Application agréée E-legalite.com

70_DE-034-243400488-20181219-DELIB_18_20

FONCTIONNEMENT			DEPENSES		RECETTES	
Désignation			Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Chapitre	11	Charges à caractère général	10 830,00 €			
Chapitre	23	Virement à la section d'investissement		16 551,57 €		
Chapitre	12	Charges de personnel et frais assimilés		10 830,00 €		
Chapitre	65	Autres charges de gestion courante		20 220,00 €		
Chapitre	70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services,				33 553,57 €
Chapitre	77	Produits exceptionnels				3 218,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT			10 830,00 €	47 601,57 €	0,00 €	36 771,57 €
			36 771,57 €		36 771,57 €	

- Budget principal section d'investissement :

INVESTISSEMENT			DEPENSES		RECETTES	
Désignation			Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Chapitre	20	Immobilisations incorporelles(sauf le 204)		3 000,00 €		
Chapitre	204	Subventions d'équipement versées	1 373 161,25 €			
Chapitre	21	Virement de la section d'exploitation (recettes)				16 551,57 €
Chapitre	16	Emprunts et dettes assimilées			1 386 712,82 €	
TOTAL FONCTIONNEMENT			1 373 161,25 €	3 000,00 €	1 386 712,82 €	16 551,57 €
			-1 370 161,25 €		-1 370 161,25 €	

II. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document administratif, technique et financier nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

III. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au recueil des actes administratifs de La Domitienne et à sa communication aux communes membres.

IV. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet: www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,




Alain CARALP

REÇU EN PREFECTURE

le 31/12/2018

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 31/12/2018

Application agréée E-legalite.com

70_DE-034-243400488-20181219-DELIB_18_20